



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Jeudi 15 décembre 2016]

Date de la convocation
9 décembre 2016
Date d'affichage
9 décembre 2016

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 27
Procurations : 4
Votants : 31

Présents : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Dominique BOYER, Monique GUILLE, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Bernard BARTHE, Martine VIOLETTE, Pierre COURJAULT-RADE, Marie-Claire DEGUILHEM, Françoise BONNET, Thierry BODDI, Eric PILUDU, David AMALRIC, Christelle HARDY, Christelle BIROT, Christian PERO, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Alain HORTUS, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Chantal TICHIT, Stéphanie NELATON, Magali CAMALET, Aurélie TREILHOU,

Absents : Marie-Christine BOUTONNET, Philippe PILLEUX

N° 157 / 2016

Secrétaire de séance : Alain SORIANO

OBJET DE DELIBERATION : Tarifs séjours

La ville de Gaillac organise 3 séjours qui concerneront l'ensemble du territoire communautaire :

- Les enfants de 4 à 6 ans à Paulinet du 17 au 21 juillet 2017
- Les adolescents de 13 à 17 ans à Cap Découverte du 10 au 14 Juillet 2017
- Les enfants de 6 à 12 ans et les adolescents de 13 à 17 ans à Acou Pailhères en Ariège pour un séjour ski du 13 au 17 février 2017.

La participation des familles se répartit selon le quotient familial comme ci-dessous :

Régime CAF

QF < 500	90.00 €
QF de 500 à 699	120.00 €
QF de 700 à 899	150.00 €
QF 900 à 1099	180.00 €
QF >1100	200.00 €

Régime MSA

	Coût	PASS Vacances MSA	Coût Réel/Famille
QF<730€	160 €	SI 14€/JOUR = 14X5=70€	90 €
		SI 7€/JOUR = 7X5=35€	125 €
		SI 5€/JOUR=5x5=25€	135 €
QF>730€	200 €	Pas de PASS vacances	200 €

VOTE : à l'unanimité des membres présents

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VALIDE les tarifs des trois séjours présentés ci-dessus

APPROUVE la répartition tarifaire des familles selon le quotient familial détaillée ci-dessus

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Gaillac, le 16 décembre 2016

Le maire

Patrice GAUSSERAND

- Transmis au représentant de l'Etat le :

- Publié le :